

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique
et solidaire

Direction des infrastructures de transport

Décision du 4 juin 2020

relative à l'approbation des modifications des schémas directeurs de signalisation des voies structurantes d'agglomération de Grenoble (autoroutes A48, A480, RN87 et RN481)

NOR : TRET2014013S

(Texte non paru au journal officiel)

La ministre de la transition écologique et solidaire, et le secrétaire d'Etat auprès de la ministre de la transition écologique et solidaire, chargé des transports,

Vu le code de la route, notamment ses articles L.411-6 et R. 411-25 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 modifiée, notamment ses articles 80 et 81 ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des autoroutes et des routes ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 1994 modifié relatif à la liste des pôles verts et aux liaisons vertes, notamment son article 2 ;

Vu la note du 18 mai 2017 relative aux procédures d'élaboration, d'instruction et d'approbation des schémas directeurs de signalisation de direction et des projets de définition de signalisation ;

Vu la demande du 5 juillet 2019 de la société AREA relative à l'approbation de la modification des schémas directeurs de signalisation des voies structurantes d'agglomération de Grenoble (autoroutes A48, A480, RN87 et RN481) ;

Vu l'avis de l'inspecteur général routes du 29 novembre 2019 ;

Vu la réunion inter-services du 23 janvier 2020.

Décident :

Article 1^{er}

Sont approuvés les modifications des schémas directeurs de signalisation des autoroutes, A48 et A480 et des routes nationales, RN87 et RN 481, figurant en annexe de la présente décision.

Article 2

La présente décision sera notifiée au président de la société AREA et au préfet coordonnateur des itinéraires routiers du Centre-Est, qui sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de son exécution.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le : 4 juin 2020

La ministre de la transition écologique et
solidaire,
Pour la ministre et par délégation :
La directrice des infrastructures de transport,

et

Le secrétaire d'Etat auprès de la ministre de la
transition écologique et solidaire, chargé des
transports,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation :
La directrice des infrastructures de transport,

Signé

Sandrine CHINZI